

## **32 - Fête de la Musique 2013 - Attribution de subventions aux projets et activités des associations partenaires**

**M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur** : Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'attribution de subventions dans le cadre suivant :

### **1 - Fête de la Musique**

Depuis sept ans, la Ville de Besançon a fait le choix de s'impliquer dans l'organisation de la Fête de la Musique, en termes d'information et de logistique ; les directions de la Police Municipale et de la Culture agissent ainsi conjointement pour permettre au public bisontin de mieux profiter de cette journée dédiée à toutes les musiques.

Depuis trois ans, l'association le Bastion collabore à cette préparation pour faciliter la relation avec les milieux musicaux. En concertation avec les associations représentatives des différents courants esthétiques, les places de la ville sont équipées et dédiées à la diffusion musicale -un dépliant est élaboré regroupant à la fois la programmation des scènes principales et le recensement des propositions individuelles connues-. Dans sa large diffusion, il permet au public de cheminer plus facilement d'une proposition à l'autre, mais il sert aussi d'information à l'organisation des réseaux de transport en fin de journée.

Afin de mener à bien ce dispositif et de permettre à la Fête de la Musique de conserver toute sa diversité, il est proposé d'allouer une subvention aux associations partenaires de la manière suivante :

- 4 800 € à l'association le Bastion pour son rôle d'interface avec le milieu musical (2 800 €) et d'animation de la scène de la Place de la Révolution (2 000 €). Cette subvention fait l'objet d'un avenant à la convention triennale 2012-2014 signée entre la Ville et l'association.
- 2 000 € à l'association Mighty Worm pour l'animation de l'Esplanade des Droits de l'Homme,
- 2 000 € à l'association Citron Vert, pour l'animation du site de la Place Pasteur,
- 2 000 € à l'association No Fate pour l'animation de la Place du Huit Septembre,
- 2 000 € à l'ASEP pour l'animation de la Promenade Granvelle. Cette subvention fera l'objet d'un avenant à la convention liant l'ASEP à la Ville,
- 2 000 € à l'association Uppertone, pour l'animation du square Saint-Amour.

En cas d'accord, la dépense totale de 14 800 € sera prélevée sur les crédits existants au chapitre 65.30.6574.CS 41000.

### **2 - Association Le Consortium**

L'association Le Consortium, constituée en 2012, représente un collectif d'une dizaine d'associations de musiques actuelles de Besançon dont une partie est directement soutenue dans le cadre de la Fête de la Musique. Ces associations représentatives de différents courants musicaux sont Attila, le Citron Vert, Dans l'œil, le Club de Gym, Lunarmouth, Mighty Worm, No Fate, Underpolis, Uppertone et Vouhvoue.

Le Consortium permet aux associations membres de favoriser leur développement en mettant à disposition des outils mutualisés, en particulier, un local.

Il est proposé de soutenir la structuration de ce collectif associatif par le biais d'un soutien à son projet de mutualisation de locaux, à hauteur de 2 500 €.

En cas d'accord, cette somme sera prélevée sur les crédits existants au chapitre 65.30.6574 CS 41000.

**Propositions**

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver l'attribution des subventions proposées,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les avenants à intervenir dans ce cadre.

**«M. LE MAIRE** : C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. GHEZALI, Mme POISSENOT et Mme HINCELIN n'ont pas pris part au vote.

*Récépissé préfectoral du 6 mai 2013.*